

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2026

Procès-verbal N°23

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-huit heures quarante-quatre minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

PRÉSENTS :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Madame Catherine LANDRÉ, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS et Madame Valérie JULIEN, adjoints au Maire ;

Monsieur Rémi FALCAND, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT et Madame Marie VARCIN, conseillers délégués ;

Madame Carole BILLARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, Madame Marilyn GIVRY, Monsieur Sébastien LANGUINIER, Madame Anne-Sophie BIREMBAUT, Monsieur Bernard PILLOT, Madame Donatella SBERNA, Monsieur Philippe MEREAU, Madame Martine LEQUY, Monsieur Samuel DO PAÇO, Madame Colette MATUSZYNSKI, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Karine BONDARENKO, Monsieur Yannick BOI et Madame Géraldine PLANTARD, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Luis MENARGUES et Monsieur Mikaël GABON, Conseillers municipaux

PROCURATIONS :

M. Luis MENARGUES	procuration à Catherine LANDRÉ
M. Mikaël GABON	procuration à Nathalie MOYSET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Sophie BIREMBAUT

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Approbation du règlement intérieur de l'assemblée délibérante
2. Approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la commune
3. Désignation des membres des commissions municipales
4. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
5. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
6. Désignation d'un conseiller en charge des questions de défense
7. Désignation du représentant de la municipalité aux associations des papillons blancs, MAS, IME, ESAT, foyer harmonie

FINANCES

8. Débat D'Orientation Budgétaire (DOB)

Madame le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

OBJET : Approbation du règlement intérieur de l'assemblée délibérante

Rapporteur : Chantal CORDELIER

Vu L 2121- 8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les communes de plus de 1 000 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur du Conseil Municipal dans les six mois qui suivent son installation.

Vu le règlement présenté qui a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le respect des lois et règlements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le règlement intérieur présenté en séance.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

OBJET : Approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la commune

Rapporteur : Chantal CORDELIER

Vu l'article L. 1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'il convient de d'adopter un règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire suivant le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Vu le règlement budgétaire et financier présenté.

Madame le Maire précise que ce règlement formalise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'il est adapté aux fonctionnements et pratiques de la commune. Elle ajoute que la différence entre celui-ci et la version précédente repose essentiellement sur la création du CFU. Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui fusionne le Compte Administratif (établi par l'ordonnateur) et le Compte de Gestion (établi par le comptable).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le règlement le règlement budgétaire et financier.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

OBJET : Désignation des membres des commissions municipales

Rapporteur : Chantal CORDELIER

Madame le Maire, conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose de former 5 commissions qui chacune dans leur domaine de compétence, aura en charge l'étude de dossiers particuliers qui seront soumis au Conseil Municipal.

Madame Le Maire donne lecture de la composition des différentes commissions.

Il est proposé au Conseil Municipal la mise en place des commissions suivantes :

- **Commission FINANCES :**

Madame Catherine LANDRÉ, Monsieur Robert ARNOLDO, Monsieur Rémi FALCAND, Monsieur Gilles COUVIDAT, Monsieur Bernard PILLOT, Monsieur Samuel DO PAÇO, Madame Géraldine PLANTARD.

- **Commission TRAVAUX, DEVELOPPEMENT DURABLE et ESPACES NATURELS :**

Monsieur Robert ARNOLDO, Monsieur Rémi FALCAND, Monsieur Gilles COUVIDAT, Madame Carole BILLARD, Monsieur Sébastien LANGUINIER, Monsieur Bernard PILLOT, Monsieur Yannick BOI.

- **Commission CULTURE ANIMATION et PATRIMOINE :**

Madame Valérie JULIEN, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Madame Marie VARCIN, Madame Carole BILLARD, Madame Donatella SBERNA, Monsieur Philippe MEREAU, Madame Martine LEQUY, Monsieur Samuel DO PAÇO, Madame Colette MATUSZYNSKI, Madame Karine BONDARENKO.

- **Commission EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE :**

Madame Catherine LANDRÉ, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Monsieur Rémi FALCAND, Monsieur Gilles COUVIDAT, Madame Marilyn GIVRY, Madame Martine LEQUY, Monsieur Samuel DO PAÇO, Monsieur Yannick BOI.

- **Commission SPORT et VIE ASSOCIATIVE :**

Monsieur Christian MATHIAS, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Nathalie MOYSET, Madame Valérie JULIEN, Monsieur Gilles COUVIDAT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Mikaël GABON, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, Madame Anne-Sophie BIREMBAUT, Monsieur Laurent ECHALIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE d'approuver la proposition de Madame le Maire.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

OBJET : Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Catherine LANDRÉ

Madame Landré rappelle à l'assemblée les modalités de composition du Conseil d'Administration du CCAS.

Ce dernier est composé de Madame le Maire qui en est la Présidente de droit, et en nombre égal :

- De membres élus en son sein par le conseil municipal,

- De membres nommés par le Maire et appartenant à des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par le Conseil Municipal dans la limite **maximale** de 8 membres élus et 8 membres nommés, soit 16 membres en plus du Président.

Madame Landré propose l'égalité des représentants entre membres élus et membres nommés qui seront chacun au plus au nombre de 8.

A ce jour, 5 associations ont proposé d'être représentées au sein du Conseil d'Administration. En conséquence il est proposé aux membres du Conseil Municipal, la liste suivante :

Catherine LANDRÉ
Carole BILLARD
Anne-Sophie BIREMBAUT
Samuel DO PAÇO
Marilyn GIVRY

Catherine Landré précise que les associations qui seront représentées au Conseil d'Administration du CCAS seront les suivantes :

- UDAF
- Papillons Blancs Bourgogne Sud
- Le Breuil Amitié
- Association des malvoyants
- La Croix-Rouge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE d'approuver la liste proposée par Mme Landré.

Membres élus :

Catherine LANDRÉ
Carole BILLARD
Anne-Sophie BIREMBAUT
Samuel DO PAÇO
Marilyn GIVRY

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

OBJET : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Rapporteur : Chantal CORDELIER

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres pour la commune.

Elle précise qu'elle, ou son représentant, préside la commission.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, la liste suivante :

Membres titulaires :

Madame Catherine LANDRÉ, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Nathalie MOYSET, Madame Carole BILLARD, Monsieur Laurent ECHALIER.

Membres suppléants :

Madame Valérie Julien, Monsieur Rémi FALCAND, Monsieur Gilles COUVIDAT, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Karine BONDARENKO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la composition de la CAO telle que ci-dessus.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

OBJET : Désignation d'un conseiller en charge des questions de défense

Rapporteur : Chantal CORDELIER

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner un conseiller en charge des questions de défense.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner :

- Madame Marie VARCIN en qualité de conseillère municipale en charge des questions de défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** cette proposition

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

OBJET : Désignation du représentant de la municipalité aux associations des Papillons Blancs, MAS, IME, ESAT, Foyer harmonie

Rapporteur : Chantal CORDELIER

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de désigner un représentant du Conseil Municipal chargé d'assister aux réunions de l'Association des Papillons Blancs du Creusot, de la Maison d'Accueil Spécialisé (MAS), de l'Institut Médico Educatif (IME), de l'Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT), et du Foyer Harmonie.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner :

- Madame Catherine LANDRÉ en qualité de représentante de la commune aux associations Papillons Blancs du Creusot, de la M.A.S, de l'I.M.E, e l'E.S.A.T, et du Foyer Harmonie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** cette proposition

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

OBJET : Débat D'Orientation Budgétaire (DOB)

Rapporteur : Chantal CORDELIER

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L. 2121-8, que «dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal, sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci », dans les conditions fixées par l'article 9 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) vise à déterminer les grands équilibres budgétaires et les orientations en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution de la pression fiscale. Ces orientations ouvrent les perspectives du futur budget primitif. Le DOB participe à l'information des élus, comme des habitants, pour une plus grande transparence vis-à-vis de la population.

Préambule :

Comme les années précédentes, c'est dans un contexte économique, politique et budgétaire plus qu'incertain que les orientations budgétaires pour 2026 ont été établies

L'instabilité politique observée ces derniers mois est une source d'incertitude économique en France. Le manque de visibilité peut favoriser une épargne plus importante des ménages et surtout peser sur les décisions engageant l'avenir des entreprises, en matière de recrutement et d'investissement. A cela s'ajoutent les incertitudes sur l'application de l'accord commercial entre les États-Unis et l'Union Européenne, en particulier pour certains droits de douane sectoriels, ou encore la concurrence renouvelée des grands pays émergents.

Par ailleurs, les conflits géopolitiques impactent largement notre économie. Selon le Gouverneur de la Banque de France, la guerre au Moyen Orient, outre les conséquences sur le prix des carburants, devrait entraîner un peu plus d'inflation et un peu moins de croissance

Au niveau national, La dette publique a atteint 3 482 milliards d'euros fin septembre (données INSEE déc. 2025). L'endettement public du pays s'est massivement accru depuis la crise sanitaire. Cette situation s'explique par un déficit public toujours élevé (5.4% du PIB) et une hausse des taux d'intérêts, qui alourdit la charge de la dette. Une dette trop élevée peut entraîner une perte de confiance des marchés, confirmée avec l'abaissement de la note souveraine de AA à A+.

Cette trajectoire de la dette nationale a des répercussions sur les finances locales, notamment à travers la baisse potentielle des dotations de l'Etat, la pression sur les subventions et un encadrement plus strict des capacités d'emprunt.

Le gel de la DGF prévu dans le projet de loi de finances pour 2026, entraînera le retour des baisses de recettes individuelles pour une forte proportion de communes.

Le président du comité des finances locales, André Laignel, considère que, je cite : « le budget 2026, catastrophique pour les collectivités, aura des effets récessifs. Le budget 2025 était déjà brutal pour les collectivités qui ont « amorti » le choc en recourant davantage à l'emprunt et à l'autofinancement en piochant massivement dans leur trésorerie. Mais ceci ne peut pas se faire éternellement et beaucoup de collectivités ne pourront pas compenser de nouveau les coupes budgétaires et les baisses de moyens en 2026. (...) Le système est devenu absurde, incompréhensible et donc injuste. »

Le contexte local :

Au Breuil, les orientations budgétaires et le budget 2026 qui va en découler, seront donc établis dans un environnement incertain qui conduit à la plus grande prudence.

Pour appréhender les orientations pour 2026, il convient de regarder l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs, comme l'évolution de la masse salariale, l'épargne brute et la capacité de désendettement.

Le personnel municipal :

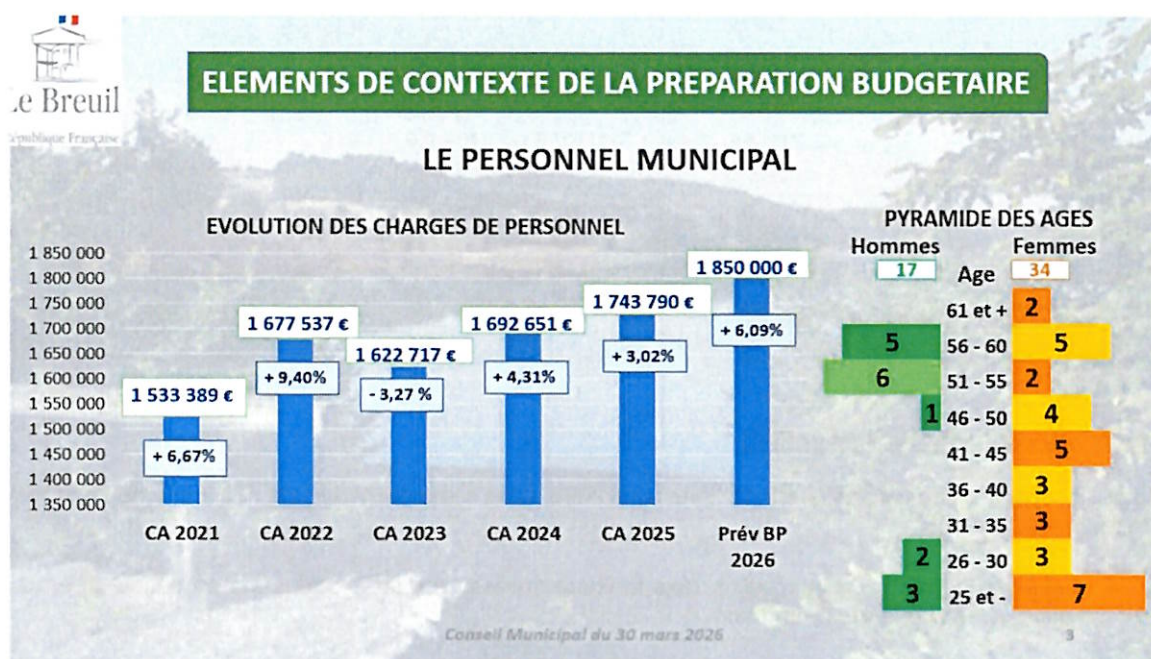
La commune compte 51 agents, dont 34 femmes et 17 hommes.

Sur la pyramide des âges, on constate que la moitié des agents a plus de 45 ans, ce qui impacte directement la masse salariale, en raison de leur ancienneté et de leur technicité.

La masse salariale fluctue donc d'une année sur l'autre et prend en compte un certain nombre d'éléments internes à la collectivité ou imposés par l'Etat.

Les départs en retraite, les remplacements, les évolutions de carrière, ce que l'on appelle le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), l'élargissement des services proposés à la population, tout cela relève des « fluctuations internes », inerrantes à la collectivité. Mais la commune doit également absorber les décisions de l'Etat en la matière, comme par exemple l'augmentation des charges patronales. Le taux de contribution employeur CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) avait augmenté de 3% en 2025. Il augmentera de nouveau de 3 % en 2026, mais également en 2027 et 2028.

Tout cela doit être pris en compte et représente une charge financière conséquente dans la mesure où le budget du personnel représente environ 50% des charges de fonctionnement.



L'épargne brute et la capacité de désendettement :

L'Épargne brute d'une commune est la différence entre ses recettes réelles de fonctionnement et ses dépenses réelles de fonctionnement. Le taux d'épargne brute correspond à la part des recettes réelles de fonctionnement consacrée à l'épargne.

Pour apprécier ces indicateurs, les Finances Publiques les ont encadrés, permettant ainsi de connaître très vite la santé financière d'une commune.


Pour le taux d'épargne brut, les Finances Publiques considèrent que lorsque le taux d'épargne se situe aux alentours de 7%, la commune est en situation difficile, aux alentours de 10 – 12 %, il y a un point de vigilance et au-delà de 15 %, les indicateurs sont au vert.

Pour notre commune, cet indicateur fluctue d'une année à l'autre, mais se situe toujours largement au-dessus de 15%, voire ces dernières années au-dessus de 20%.

Quant à la capacité de désendettement d'une commune, elle se calcule en années, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité si elle consacrait toute son épargne brute au remboursement de sa dette en capital.

Là encore, les choses sont encadrées. Les Finances Publiques considèrent que si une commune met 12 ans ou plus à rembourser sa dette, celle-ci est en « zone rouge ». Elle est en « zone de vigilance » quand le remboursement nécessiterait de 8 à 12 ans. Les indicateurs sont au vert quand une commune a la capacité de rembourser sa dette en moins de 8 ans.

C'est le cas de notre commune qui pourrait ainsi rembourser sa dette en 2 ans ½.



ELEMENTS DE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

*** Le taux d'épargne brute (part des recettes "épargnées" chaque année)**

	7%		10 - 12 %		15%	
	2021	2022	2023	2024	2025	Prév 2026
Epargne brute	898 286,33 €	699 404,33 €	992 543,20 €	1 431 192,10 €	1 093 181,00 €	995 000,00 €
Taux d'épargne brute	25,19%	19,51%	25,64%	31,72%	26,12%	23,44%

*** L'épargne nette (autofinancement des dépenses d'investissement)**

	2021	2022	2023	2024	2025	Prév 2026
Epargne nette	412 209,16 €	372 402,79 €	655 811,47 €	1 108 391,43 €	764 750,00 €	661 780,00 €

*** La capacité de désendettement (solvabilité de la commune)**

	< 8 ans		8 - 12 ans		> 12 ans	
	2021	2022	2023	2024	2025	Prév 2026
Capacité désendettement	4,47 ans	5,27 ans	3,38 ans	2,12 ans	2,47 ans	2,38 ans

Les grandes orientations pour 2026 :

En ce qui concerne nos grandes orientations pour 2026, elles s'inscrivent dans la continuité des années précédentes, à savoir :

- Maintien des taux de la fiscalité, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, pour ce qui concerne la part communale.
- Pas de recours à l'emprunt en 2026, ce qui permet de diminuer le capital restant dû et de dégager des marges pour les investissements à venir.
- Poursuite et renforcement de l'action sociale qui reste une de nos priorités, même si cela relève du CCAS, mais pour lequel la commune apporte sa contribution.
- Maintien des subventions aux associations, concours financiers bien évidemment, mais également mise à disposition des équipements et de matériels. Nous sommes fiers de notre tissu associatif, il convient donc que nous l'accompagnions et que nous maintenions les excellents rapports que nous entretenons depuis des années. Nos associations véhiculent des valeurs que nous soutenons.

L'orientation relative au non-recours à l'emprunt conduit à faire un focus sur l'endettement de la commune.

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS

**Pas d'augmentation
des taux de fiscalité**

**Poursuite et
Renforcement
de l'action sociale**

**Pas de recours à
l'emprunt =
Diminution de la
dette**

**Maintien des
subventions aux
Associations**

Conseil Municipal du 30 mars 2026

5

La Dette :

Au 1er janvier 2026, le capital restant dû s'élève à 2 700 817 € en diminution de 328 431 € par rapport à 2025.

Au cours de l'exercice 2026, la dette diminuera de 333 220 €.

La dette actuelle, composée de 17 emprunts, s'éteindra en 2041.

LA DETTE



**Capital restant
dû au 01/01/2026 :**
2 700 817 €



Durée de vie :
16 ans



Principaux prêteurs :

Caisse d'Epargne	23%
Caisse des Dépôts	15%
CAFFIL	38%
Crédit Agricole	10%
Crédit Mutuel	15%



Nombre de prêts
17

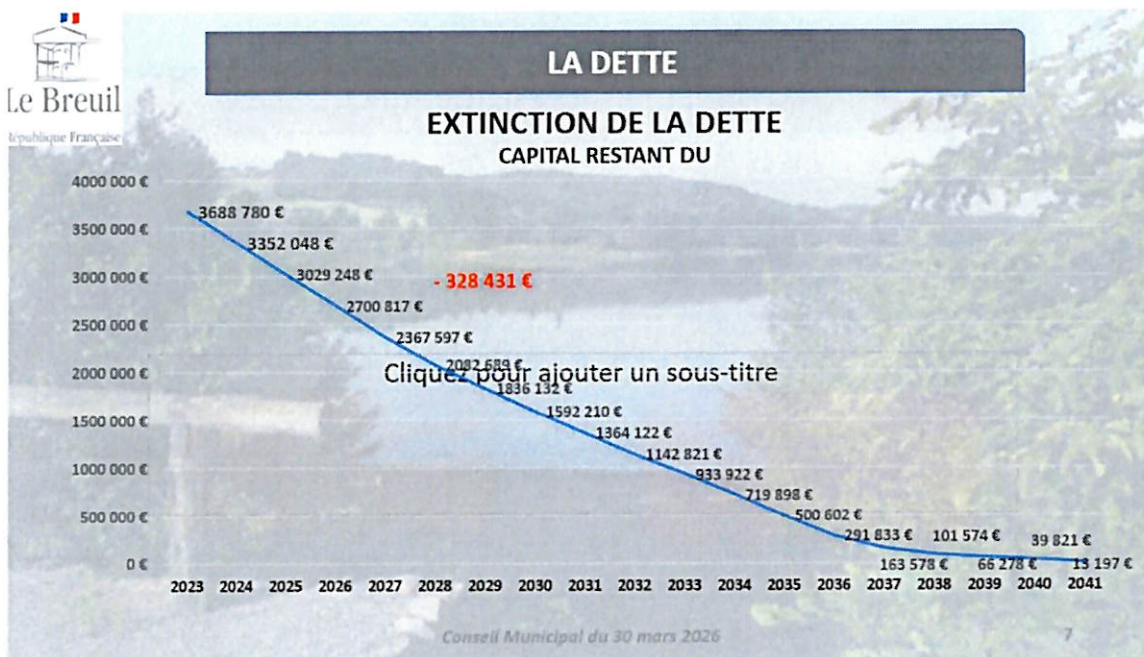


Répartition taux fixes/taux variables

Taux fixe : 97 %
Taux variable : 3 %

Conseil Municipal du 30 mars 2026

6



Le Fonctionnement :

Concernant l'évolution de nos charges et de nos ressources de fonctionnement, celles-ci varient largement d'un exercice à l'autre. Il faut chaque année en dépenses, prendre en considération d'une part les charges supplémentaires liées à l'évolution de la masse salariale, à l'inflation et aux aléas divers. En recettes, nous sommes chaque année tributaire des décisions de la Loi de Finances qui fixe notamment la revalorisation des bases de la fiscalité, mais aussi le montant des dotations de l'Etat, en particulier la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), évoquée dans l'introduction.

Les charges de fonctionnement, après une hausse en 2024 due à la régularisation de factures, se sont stabilisées en 2025. La prévision 2026 est en augmentation prévisionnelle de 5,10% pour absorber l'évolution de la masse salariale, la hausse du prix des carburants qui se répercute à la fois en direct pour nos véhicules, mais également de façon indirecte dans le coût des transports collectifs, pour nos écoles et pour le centre de loisirs. Le détail de cette prévision sera affiné lors de la présentation du budget 2026.

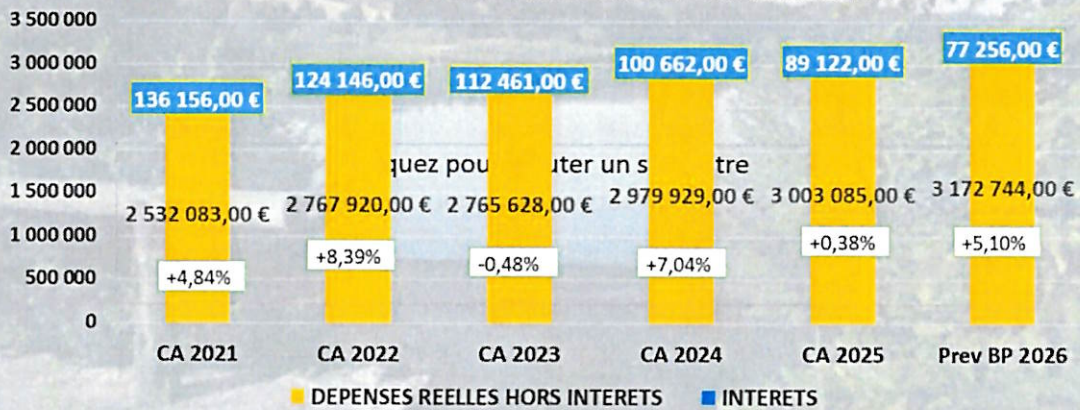
En ce qui concerne nos recettes, les services fiscaux ne nous ont pas communiqué les bases de la fiscalité locale ; dans notre estimation, nous avons été prudents et maintenu le même montant qu'en 2025. De la même façon, l'Etat ne nous a pas encore notifié les dotations, DGF, Dotation de Solidarité Rurale. Compte tenu de ces incertitudes au moment du DOB, nous avons, là encore par prudence, reconduit les recettes à un niveau équivalent à 2025.

Le budget 2026 reprendra tous ces éléments avec précision et en tenant compte des notifications reçues.

LES EVOLUTIONS EN FONCTIONNEMENT

LES CHARGES

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

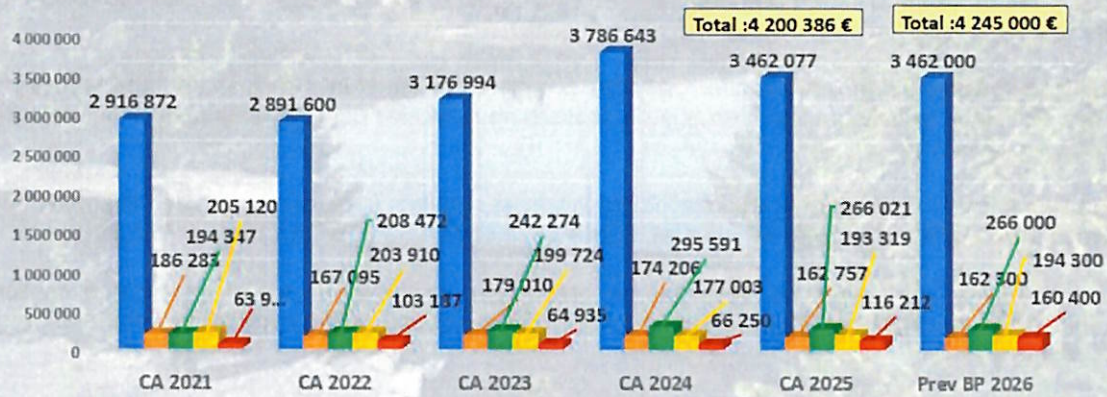


Conseil Municipal du 30 mars 2026

LES EVOLUTIONS EN FONCTIONNEMENT

LES RESSOURCES

■ Fiscalité, impôts et taxes ■ Dotations de l'Etat ■ Produits des services ■ Subventions ■ Produits divers



Conseil Municipal du 30 mars 2026

L'investissement :

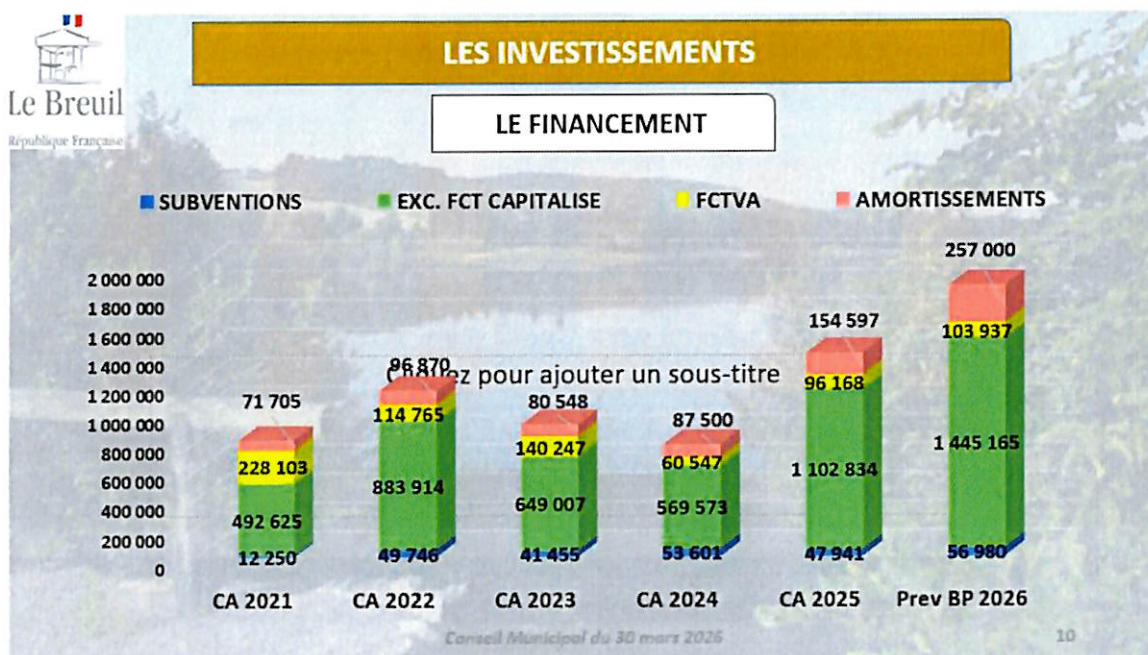
En investissement, il convient d'identifier les différentes ressources dont peut bénéficier la commune pour construire son budget d'investissement.

Là encore, d'un exercice à l'autre, les éléments varient, encore plus fortement qu'en fonctionnement, car une grande partie des ressources dépendent des investissements prévus.

C'est le cas du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) qui prend en compte une partie de la TVA payée en investissement sur l'année N-2. En 2026, celui-ci s'élèvera à 103 937 €.

C'est le cas également des subventions directement liées aux travaux réalisés, subventions estimées en 2026 à 56 980 €.

Enfin, à noter deux fortes augmentations, l'excédent de fonctionnement capitalisé qui passe de 1 102 834 € en 2025 à 1 445 165 € en 2026 et les amortissements qui passent de 154 597 € à 257 000 €. Cette dernière augmentation est due, à la suite du passage en M57, à un calcul différent des amortissements qu'il convient de régulariser.

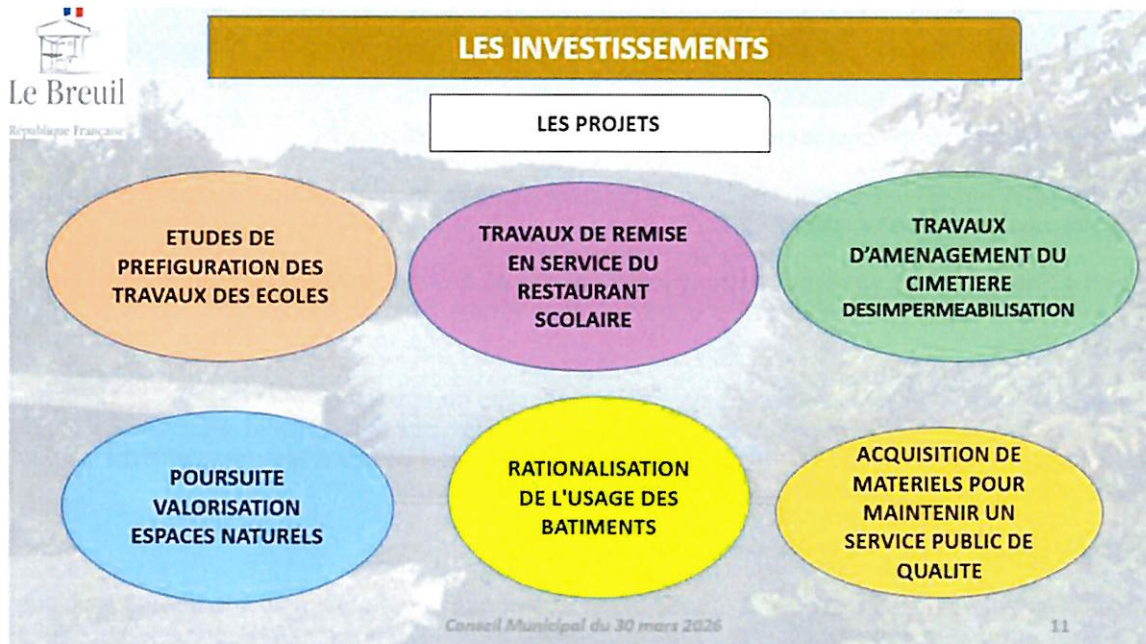


Pour terminer sur les grandes orientations budgétaires, un point sur quelques-uns des investissements envisagés pour 2026, avec en premier lieu, et c'est l'urgence, la « reconstruction » ou réparation de notre restaurant scolaire.

Nous lancerons les travaux du cimetière, et nous compléterons les études concernant la réhabilitation de nos écoles ou la construction d'un groupe scolaire neuf, études complémentaires qui permettront une large concertation.

Nous poursuivrons également la valorisation des espaces naturels, la rationalisation de l'usage de nos bâtiments et la dotation en matériel pour les agents de la commune pour un service public de qualité.

Les orientations budgétaires qui vous ont été présentées sont établies sur la base d'une gestion prudente, rigoureuse et équilibrée qui prépare les projets à venir, dans la continuité des exercices précédents.



Question de Monsieur Echalié : L'assurance de la collectivité concernant le restaurant scolaire ne couvre-t-elle pas les travaux de remise en service ?

Madame le Maire répond : « Oui bien sûr, mais nous devons d'abord faire l'avance des dépenses »

Intervention et question de Madame Plantard : « La sécurité était un sujet important, présent dans les deux programmes des candidats aux élections municipales. C'est un sujet préoccupant avec encore tout récemment la découverte d'un point de deal au Parc du Morambeau, là où des familles se baladent et des sorties scolaires sont organisées. Qu'avez-vous prévu à ce sujet dans vos investissements ? »

Madame le Maire répond : Nous sommes en discussion avec le commissariat pour sécuriser le carrefour Poste/écoles/centre F. Mitterrand. Ce secteur sera mis sous vidéoprotection, bien évidemment en relation avec les personnes et les organismes référents, en particulier la Police Nationale et des experts en vidéosurveillance. Ils nous accompagnent et nous orientent sur des préconisations et sur la façon de travailler pour mettre en place un système pertinent. Le but est de transmettre des éléments utiles pour mener à bien les enquêtes et les investigations. Cela sera intégré dans le budget de cette année.

Concernant le parc Morambeau, j'ai en effet été aussitôt informée des événements. La Police Nationale m'a indiquée qu'ils maîtrisaient la situation et qu'ils travaillaient sur le dossier en collaboration avec nos services.

Il est certain que ce qu'il s'est passé est anormal, et c'est de la responsabilité de chacun d'alerter. Ce qui a été fait. Nous ferons le maximum pour multiplier les patrouilles aussi bien Police Nationale que Municipale. La municipalité reste vigilante à ce sujet qui est très important.

Madame Plantard pose la question : Est-il prévu le recrutement d'un autre policier municipal ? Pour ces caméras il faut quelqu'un qui ait la compétence de pouvoir les interpréter, les lire et s'en occuper. Ce n'est pas la police Nationale qui va s'en charger. Au niveau interne à la Mairie, qu'est-il prévu ?

Madame le Maire répond : Notre policière municipale a toutes les habilitations pour visionner ses images. Sachant que c'est de la vidéoprotection, on ne les visionne pas 24/24 sur un écran de contrôle, on les visionne à posteriori, sur réquisition, en fonction des événements. Notre agent est parfaitement habilité pour examiner les enregistrements et faire remonter toutes les informations recueillies à la Police Nationale.

Madame Plantard : Et dans le budget, pour le moment il n'est pas prévu de recrutement d'autres policiers municipaux ?

Madame le Maire répond : Ce point est à l'étude, mais pour l'instant, il n'y a pas d'engagement en ce sens.

Madame Plantard : Bon ! déjà je pense que les caméras pourront dissuader.

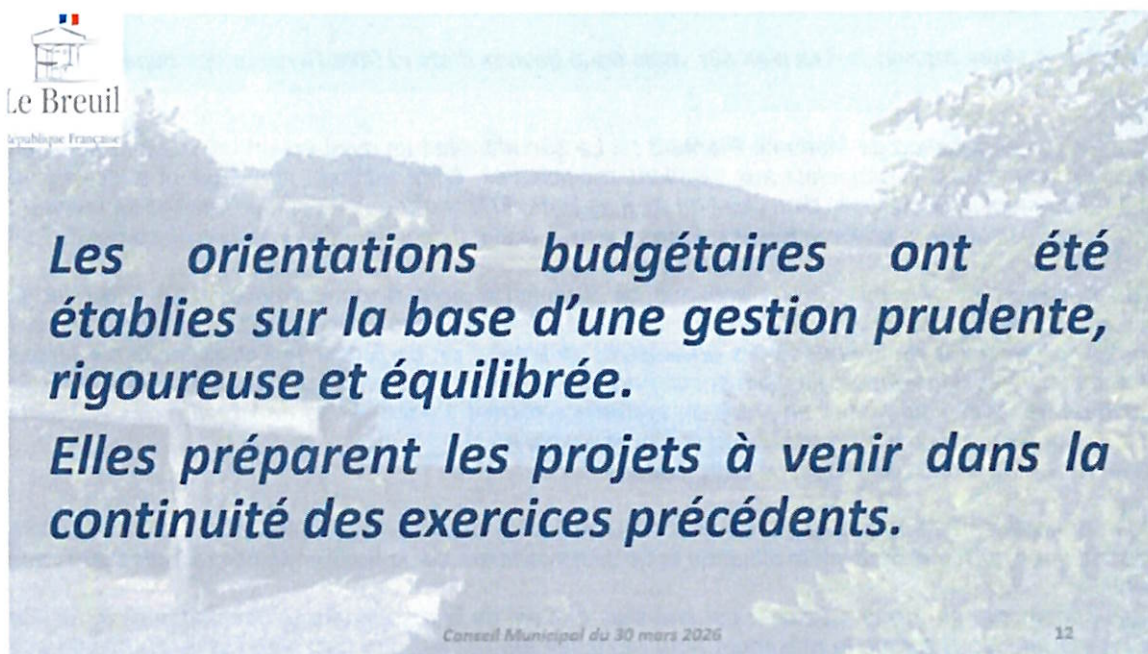
Madame le Maire : Effectivement, les caméras ont deux objectifs : la dissuasion et la récolte d'éléments et de preuves en cas de problème.

Madame Plantard : Il y a également la zone de Montvaltin, où le dimanche avant les élections un enfant de 14 ans s'est fait agresser et c'est vrai que ce n'est pas normal que dans une zone comme ça il y ait des agressions.

Madame le Maire : Sur Montvaltin il y a déjà deux dispositifs de quatre caméras au niveau du tennis et de la salle. Grâce à elles nous avons pu déjà enregistrer des faits délictueux et des individus ont pu être interpellés. Même si cela n'empêche pas tout, nous avons constaté que ces caméras avaient contribué à bien réduire les faits de délinquance dans cette zone.

Monsieur Echalié : Est-ce que ces caméras fonctionnent ?

Madame le Maire : Elles fonctionnent, quand elles ne sont pas dégradées, bien-sûr, par les individus, mais nous y sommes très attentifs. J'ai donné la consigne d'être vigilant sur le fonctionnement de celle-ci et des contrôles permanents sont faits.



Madame Plantard pose la question suivante : est-ce que sur l'augmentation des indemnités des adjoints c'est réglementaire ?

Madame le Maire : Les indemnités des adjoints ont été délibérées au Conseil d'installation. Ces indemnités sont encadrées par les textes et nous sommes 25% en dessous du maximum et au même niveau que le mandat précédent.

Le Conseil Municipal confirme :

- La transmission du présent rapport introductif aux membres du conseil,
- La tenue du débat d'orientation budgétaire en séance.

ACTÉE

À la suite de la lecture du rapport des décisions prises depuis le dernier conseil, Madame Bondarenko pose la question suivante : J'ai une question concernant l'association « Mille et un chemins » pour l'événement le Breuil en Fête, quel est son rôle et comment intervient-elle ?

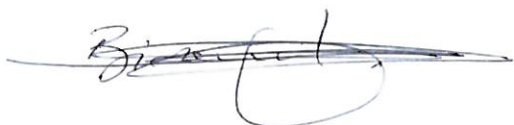
Madame le Maire répond : L'association « Mille et un chemins » a un rôle de coordination. Elle sert de lien entre les artistes et nous. Elle aide au choix du spectacle, intervient sur les aspects techniques et contractuels en collaboration avec les services municipaux.

Madame Bondarenko : Donc dans les 13 000 € n'est pas comprise la rémunération des artistes ?

Madame le Maire : Si, la rémunération des artistes et techniciens est comprise. On verse à l'association la somme totale qui ensuite se charge de les payer. L'association sert d'intermédiaire et d'organisateur.

La séance est levée à 19h20.

Anne-Sophie BIREMBAUT
Secrétaire de séance



Chantal CORDELIER
Maire



Publié le :